



Collectif à la carte

Public

6 à 18 Stagiaires,
Tous les militants membre d'un collectif Cfdt (local ou national)

Prérequis

Aucun

Animation : Syndicat

Durée et recommandations

2 à 3 jours selon la formule choisit soit de 10h30 à 17h30

Les objectifs pédagogiques

- S'approprier la carte d'identité et le diagnostic des dernières élections.
- Participer au montage des listes électorale (Mixité proportionnelle.)
- Mesurer l'importance du suivi d'une campagne électorale.
- Connaitre les différents moyens et outils de la communication.
- Clarifier le rôle des élus CFDT au sein d'une organisation structurée
- Savoir construire un plan de travail du collectif

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
État des lieux
Bilan de la mandature
Les différentes pratiques syndicales
Construire le cahier revendicatif
La notion d'objectif
Définir les objectifs du collectif
Définition d'un plan d'action

JOUR 2 :

Les plans d'actions du collectif
.....(Déterminé par le syndicat)
.....(Déterminé par le syndicat)
.....(Déterminé par le syndicat)

JOUR 3 :

.....(Déterminé par le syndicat)
.....(Déterminé par le syndicat)
.....(Déterminé par le syndicat)
Vécu de formation / clôture



Collectif à la carte

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Organiser et piloter l'activité d'une équipe
- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information
- Analyser sa pratique
- Rendre compte de son activité
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

L'accessibilité de cette formation aux personnes à mobilité réduite est à vérifier auprès du syndicat.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com